

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>rs</sup> NIVERLET, libraires. A PARIS, Office de Publicité Départementale (Sid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Table with 2 columns: 'Départs de Saumur pour Nantes' and 'Départs de Saumur pour Paris'. Includes times and modes of transport like Omnibus, Express, and Direct-Poste.

PRIX DES ABONNEMENTS. Table with 2 columns: 'Un an' and 'Six mois'. Lists prices for Saumur and Paris, and includes a note about subscription terms.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice de 1859, a été distribué vendredi. Une première lecture nous permet de donner le sommaire rapide de ses principales dispositions, lesquelles, ainsi que l'avait fait prévoir le discours impérial, constatent une amélioration sensible dans notre situation budgétaire. Les découverts qui figurent à l'actif du Trésor et en constituent un des principaux éléments, se balancent dans le bilan général du Trésor avec la dette flottante qui figure à son passif. Au 1<sup>er</sup> janvier courant, la dette flottante s'élevait à 815 millions, savoir : 749 millions et demi pour la dette portant intérêt, et 65 millions et demi pour la dette sans intérêt. En 1859, l'extinction d'une nouvelle partie des découverts permettra de ramener cette dette au chiffre d'environ 750 millions. Le budget de 1858 a été voté avec un excédant de recettes de 20 millions. Si on ajoute les accroissements nouveaux qui ne manqueront pas de se produire de 1857 à 1858, on reconnaîtra que le budget de l'année courante se présente, dès son début avec un excédant de recettes plus que suffisant pour couvrir les dépenses non prévues auxquelles il devra être pourvu, à l'aide de crédits supplémentaires et extraordinaires. La réduction de la dette flottante à un chiffre modéré, étant ainsi assurée, le gouvernement a dû, dans la préparation du budget de 1859, reporter ses préoccupations sur la dette consolidée et sur les moyens de la diminuer. C'est dans cette pensée qu'il propose de rétablir, en 1859, l'action de l'amortissement jusqu'à concurrence de quarante millions. Cette mesure a une telle importance qu'elle donne, suivant le gouvernement, son caractère principal au budget de 1859. Le budget des dépenses s'élève à la somme de 1,766,707,277 fr. et présente, sur celui de 1858, une augmentation de 49,717,781 fr. — Havas. L'Empereur, dans son discours d'ouverture de la session législative de 1858, a annoncé que le budget de 1859 élevant le traitement des juges de paix. Le projet de budget adopté par le conseil d'Etat,

et qui est, en ce moment, soumis à l'examen du Corps-Législatif, porte, en effet, à 1,800 fr. le traitement des juges de paix, qui ne touchent aujourd'hui que 1,440 fr., et à 2,000 fr. le traitement de ceux de ces magistrats dont les appointements actuels sont de 1,800 fr. Une augmentation est pareillement proposée pour tous les greffiers de paix et de police. Un travail qui embrassait toute la magistrature et augmentait le traitement des divers ordres de magistrats, avait d'abord été préparé, mais les nécessités financières n'ont pas permis, cette année, d'en adopter l'ensemble. Ce projet se rattache, d'ailleurs, à un autre travail encore à l'étude, et relatif à des remaniements à opérer dans le personnel de certaines cours et de certains tribunaux. Dans cette situation, et vu l'impossibilité de tout faire à la fois, le projet de budget, s'inspirant des intentions de l'Empereur, a dû commencer par les plus faibles traitements (1) et donner la préférence à ceux des membres de l'ordre judiciaire, que des besoins plus impérieux recommandent plus particulièrement à l'intérêt des pouvoirs publics. La pensée du gouvernement de l'Empereur est que le sort de la magistrature doit être amélioré à tous les degrés de la hiérarchie. Tout annonce que, l'année prochaine, on pourra proposer d'étendre progressivement le bienfait de l'augmentation à toutes les classes de magistrats. (Constitutionnel.) L'Empereur a ordonné une enquête sur la situation des victimes de l'attentat du 14 janvier et sur celle de leurs familles. Une loi sera présentée, s'il y a lieu, au Corps-Législatif pour accorder des pensions aux personnes qui en auraient besoin. L'Empereur a déjà envoyé de nombreux secours aux plus nécessiteux. — Havas. On lit dans le Morning Post: « Les recherches relatives à l'assassin Pierrri se poursuivent et on est arrivé à de curieuses découvertes. Les premières démarches ont fait infiniment honneur à la vigilance et à l'extrême activité de l'inspecteur en chef Stephens. En voyant dans les (1) Rapport du ministre des finances à l'Empereur, du 30 octobre dernier.

journaux qu'une personne, du nom de Pierrri, avait été arrêtée comme conspirateur, agissant alors dans la conviction que l'assassin parisien était le même individu que le maître de langues de Bathrow, il se livra aussitôt à des recherches qui lui laissèrent peu de doutes sur l'exactitude de ses soupçons. Il prit aussitôt la sage, quoique périlleuse résolution, de fouiller la maison. Elle était pauvrement meublée et n'offrait nul indice d'opérations chimiques ou de fabrication de pièces de métal; mais quelques malles cordées et fermées attirèrent son attention. Dans l'une d'elles, que M. Stephens ouvrit de force, fut trouvée une très volumineuse correspondance tant en Angleterre qu'à l'étranger, et qui remontait jusqu'en 1848. Ces lettres et documents, assez nombreux pour remplir un sac de voyage, furent saisis sur-le-champ et placés sous la main du secrétaire de l'intérieur. De nouvelles investigations ont donné lieu de soupçonner que Birmingham n'aurait probablement pas l'équivoque réputation d'avoir fabriqué les bombes. Il est trop vraisemblable qu'à l'heure qu'il est, on a découvert le fabricant. Hier soir, un des agents de la police secrète de la métropole, assisté du sergent Manton, de la brigade de Birmingham, a fait une nouvelle fouille dans la maison de Bathrow, et il en est résulté quelques découvertes que l'on considère comme importantes. Dans un des parloirs était une table couverte d'un tapis qui cachait un tiroir. Là on trouva une autre masse de correspondances émanées d'individus demeurant en Angleterre et en diverses parties du continent. Quelques-unes étaient adressées au major, d'autres au colonel Pierrri. Presque toutes ces lettres, écrites en français, en italien et en anglais, sont de dates récentes, et jetteront probablement quelque lumière sur l'attentat atroce dont les destinataires étaient complices. On découvrit également un livre traitant de la confection des grenades, et donnant de nombreuses recettes pour la fabrication de substances explosives. On s'en saisit. On trouva aussi dans la maison un grand nombre de numéros du Spectateur, journal de Paris, que le gouvernement français avait fait supprimer. Il semblerait par d'autres découvertes que l'espagnol Gomez, qui est actuellement en prison, comme impliqué dans la conspiration, aurait été aussi un des

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

ÉPILOGUE. — LES DEUX SOEURS.

(Suite.)

Le procureur prit le papier et le dévora d'un regard avide. Puis, après un moment de silence, et affectant une indifférence profonde, il lui dit: — Que compte faire Votre Altesse? — Mais, d'abord, comme je vous l'ai dit, répliqua Foscarei, remettre à un autre jour une exécution qui, en présence d'une déclaration pareille deviendrait un assassinat. — La fille de Vi-conti est à Venise? demanda le procureur. — La voilà, Signor. Le Vénitien s'inclina légèrement devant Bianca. — Monseigneur, reprit messer Ugo en s'adressant au doge, permettez-moi de vous donner un conseil, et n'attribuez cette hardiesse qu'au vil intérêt que je porte à Votre Altesse. — Je vous écoute, répondit le doge avec un imperceptible sourire. — Vous parlez de retarder l'exécution de Carmagnola, c'est une pensée de clémence à laquelle je m'associe de tout mon cœur; mais avez-vous réfléchi au danger qu'il y a pour vous à suivre cette inspiration? Songez-y, Monseigneur, vos ver-

tus même vous ont fait des ennemis dans le sénat; bien des gens épient sourdement l'occasion de vous nuire; et s'il arrivait que, malgré ces preuves, Carmagnola demeurât toujours, aux yeux du sénat, convaincu de félonie et de trahison, croyez-vous qu'on hésiterait à vous imputer comme un crime la pitié que vous auriez montrée pour un tel coupable? croyez-vous qu'il ne se trouverait point dans Venise, au sein même du conseil des Dix, des gens assez perfides pour voir là une sorte de complicité? — Mais puisque je suis là! s'écria Bianca avec l'emportement d'une indignation longtemps contenue; puis-que si ce papier ne suffit pas, je parlerai moi-même! — Permettez-moi, Signora, répliqua le doge, de répondre à messer Ugo. Peut-être avez-vous raison, Signor, lui dit-il avec une ironie profonde, mais si j'ai le malheur d'avoir des ennemis aussi prompts à mal juger de mes intentions, j'ai du moins la certitude qu'ils ne sont pas parmi les procureurs de la seigneurie de Venise. — N'en doutez pas, Monseigneur, répondit Simonetta, qui feignit de ne pas comprendre le sens railleur que cachaient les paroles du doge. — Or, donc, Signor, puisque vous voulez bien mettre votre dévouement à mon service, quel conseil me donnez-vous? ou plutôt que feriez-vous à ma place? — Puisque Votre Altesse daigne me demander mon avis, répondit le pro-

curateur, voici ce que je ferais: je rassemblerais immédiatement le sénat, je lui soumettrais cette pièce, et je lui laisserais toute responsabilité de la décision à prendre au sujet de l'homme qu'elle concerne. — Et vous êtes convaincu, dit Foscarei d'une voix mordante et en suivant les moindres mouvements de physionomie du procureur, qu'en agissant autrement je m'exposerais, de la part de mes ennemis, à une accusation de complicité? — Je le crains, répondit le procureur, soutenant avec un calme imperturbable le regard incisif que Foscarei tenait fixé sur lui. — Je crois que vous avez raison, et que je ferai sagement de me rendre à votre bon conseil, dit le doge. — Et maintenant j'attends les ordres de Votre... — Le sénat vous les donnera lui-même, Signor; mais qui se chargera d'en réunir tous les membres d'ici à quelques heures? Moi-même, si Votre Altesse veut bien s'en rapporter à mon zèle. — Je crois le pouvoir dans cette circonstance, répliqua le doge avec un accent de raillerie méprisante qu'il ne se donna même pas la peine de dissimuler. — Quant à cette pièce, reprit Simonetta en faisant mine de la mettre dans la poche de sa robe, je la lirai devant le sénat assemblé, et plaise à Dieu... Il fut interrompu par Bramante qui, sur un signe de méfiance de Bianca, lui arracha brusquement le papier



visiteurs de Pierri. Ainsi l'on a découvert à Birmingham trois des principaux auteurs de l'attentat, savoir : Pierri, Orsini et Gomez. Il n'est nullement improbable que le public aura connaissance de quelques faits très-singuliers qui se rattachent aux réunions secrètes ici. Les lettres et documents ci-dessus mentionnés ont, comme les autres, été transmis à sir Georges Grey.

On écrit de Bruxelles, 21 janvier au *Constitutionnel* :

Je m'empresse de vous donner une importante nouvelle, pour laquelle le télégraphe seul pourra me devancer.

Sur la plainte déposée par M. le ministre de France à Bruxelles, des poursuites viennent d'être dirigées contre les imprimeurs et les éditeurs des journaux le *Drapeau* et le *Crocodile*, qui se sont exprimés en termes abominables au sujet de l'attentat du 14 janvier. Les prévenus comparaitront très-prochainement devant la cour d'assises.

D'après la législation en vigueur, le gouvernement belge a été obligé d'attendre l'initiative du représentant de l'Empereur pour agir; mais, d'après le nouveau projet du Code pénal, cette poursuite pourra avoir lieu d'office. J'ajouterai que la chambre abordera sans doute sous peu de jours l'examen de la partie du nouveau Code, qui se rapporte à cette matière.

Croyez bien et dites à vos lecteurs que le peuple belge n'est pas moins indigné que la France du langage tenu par deux journaux infâmes, qui ne comptent pas dans la presse belge, laquelle a exprimé tout entière sa vive répulsion pour les auteurs et les complices de l'attentat.

On lit dans la *Gazette Piémontaise* du 20 :

Le numéro d'hier du Journal la *Ragione* a été saisi par suite de la publication d'une correspondance de Paris sur l'unique attentat du 14 janvier. Dans cette correspondance, on manifestait des opinions en contradiction flagrante avec le juste et irrésistible sentiment d'horreur universel dans notre pays contre la perverse théorie de l'assassinat politique et contre les misérables qui s'en sont faits l'instrument. Ces opinions sont de plus une offense aux sentiments de particulière et loyale affection qui unissent étroitement notre auguste souverain, son gouvernement et sa nation, à S. M. l'Empereur Napoléon III et à la France. La saisie dont nous parlons est en même temps l'accomplissement d'un devoir et un hommage rendu au sens moral des populations.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Trieste, 21 janvier. — Suivant les nouvelles de Constantinople, du 15, la Porte concentrerait une armée sur les bords du Danube par suite de l'agitation qui a suivi dans les provinces chrétiennes la publication de l'ukase relatif à l'émancipation des serfs.

Ferrück-Khan attendra, dit-on, à Constantinople le règlement définitif de la question de délimitation des frontières entre la Turquie et la Perse.

On parlait d'une modification dans le ministère ottoman.

Turin, 21 janvier. — La *Gazette Piémontaise* a annoncé la saisie du journal radical *Ragione* pour avoir publié une correspondance relative à l'exécrable attentat du 14. Cette saisie, dit la *Gazette* Pi-

montaise, est l'accomplissement d'un devoir, et l'expression du sentiment moral de la population.

Le comte Robilant et le général Della Rona, aide-de-camp du roi, partent aujourd'hui pour Paris afin de féliciter l'Empereur.

Demain, un *Te Deum* sera chanté à la chapelle de l'ambassade de France.

Aujourd'hui ont lieu les funérailles du maréchal Latour, le doyen des maréchaux du Piémont.

Madrid, 21 janvier. — Le gouvernement a changé les gouverneurs de Madrid, Burgos, Caceres, Cuenca, Ciudadreal et la Vieille-Castille.

Londres, 22 janvier. — On a des nouvelles de New-York, du 9, par l'*Arago*, qui apporte 460,000 dollars. Un message du Président du Congrès, attribué au patriotisme du commodore Paulding, l'arrestation de Walker.

L'expédition contre les Mormons était arrivée au fort Bridget.

Les Mormons fortifiaient les défilés des montagnes.

Les fonds publics, ainsi que les blés, montraient de la fermeté à la bourse de New-York.

Le prix des cotons avait haussé.

Berne, 22 janvier. — Un *Te Deum* a été chanté ce matin dans l'église catholique, pour la préservation des jours de l'Empereur et de l'Impératrice lors de l'attentat du 14 janvier.

Sur l'invitation de M. le ministre de France, les membres du Conseil fédéral suisse, le Gouvernement du canton de Berne et le corps diplomatique ont assisté à cette cérémonie.

Londres, 22 janvier. — Le *Times* donne des nouvelles de Hong-Kong du 4 novembre, d'après lesquelles l'amiral français aurait déclaré le fleuve de Canton en état de blocus, après avoir laissé aux Chinois un répit de 10 jours.

Londres, 22 janvier. — Le compte-rendu hebdomadaire de la situation de la Banque d'Angleterre accuse une augmentation de 1,100,000 à l'encaisse métallique et de 750,000 livres sterling dans la réserve des billets.

Madrid, 22 janvier. — Le Congrès a nommé les commissions chargées de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du Trône, et d'examiner les comptes du budget.

Demain, il y aura grand bal au palais.

Berlin, 22 janvier. — La *Gazette de la Croix* annonce qu'un projet d'organisation des Principautés, émané de la France, est approuvé dans ses points essentiels par toutes les puissances, même par l'Autriche et la Turquie.

Marseille, 23 janvier. — Les lettres de Constantinople, du 14, annoncent que les représentants des puissances dans les Principautés, préparent leurs rapports. Chacun des commissaires présentera un rapport séparé.

Les journaux de la Valachie s'élèvent contre les divisions des députés d'où sont sortis les orages parlementaires.

La crise commerciale est calmée en Turquie, et il y a eu une reprise dans la circulation du numéraire. Le projet des ministres de retirer le papier-monnaie, en l'échangeant contre 312 millions de francs, garantis par les douanes et les revenus indirects de l'empire, a été publié.

Le *Journal de Constantinople* dément la démission

de lord Redcliffe annoncée par la *Presse d'Orient*.

Le Sultao a assisté à une représentation extraordinaire, ayant à ses côtés les ambassadeurs de France et de Russie.

Un violent tremblement de terre a eu lieu à Varna, le 8. Le Danube et les ports russes sont gelés. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — Nous avons parlé d'une lettre que le filibustier Walker avait eu l'audace d'écrire au président des Etats-Unis, pour protester contre son arrestation et maintenir ses prétendus droits sur le Nicaragua. Le *Courrier des Etats-Unis*, du 8 janvier, donne l'analyse suivante de ce document, qu'il considère, avec raison, comme le sublime de l'impudence :

« L'incorrigible aventurier, comme un homme qui n'a plus rien à perdre, moralement ou matériellement, s'élève au sublime de l'impudence dans une lettre qu'il vient d'adresser personnellement à M. Buchanan.

« Nous ne prendrons pas la peine de traduire *in extenso* ce factum extraordinaire; mais nous ne voulons pas priver nos lecteurs de quelques passages qui seraient révoltants d'audace, sans le côté comique sous lequel il est impossible de ne pas les envisager.

« Le féroce bouffon commence par rappeler au président que déjà, dans une lettre précédente, il a demandé en vain la punition du capitaine Davis (auquel il avait dû son salut) pour ses graves offenses au droit, à la justice et à la loi commune. « Maintenant il regrette d'avoir encore à se plaindre d'un officier plus haut en grade, de la marine américaine. Mais avant de demander justice, il doit effacer les idées erronées qu'on a pu concevoir sur son caractère. Il a été noirci, calomnié; mais, au fond, il est innocent comme un agneau sans tache. Jamais, et en aucune façon, il n'a été engagé dans aucune entreprise illégale contre le Nicaragua. Bien loin de là, et la preuve, c'est que lorsqu'il partit de San Francisco, pour la première fois, en mai 1855, ce fut avec l'approbation et l'assistance des fonctionnaires fédéraux de ce port. Le capitaine du côté de la douane envoya ses propres matelots pour larguer les voiles du navire qui emportait les « auxiliaires » dans l'Amérique Centrale. Et subéquemment, le gouvernement des Etats-Unis lui-même reconnut et légalisa les résultats de cette émigration, en recevant le père Vigil comme ministre du Nicaragua.

« Après ce coup de griffe rétrospectif, Walker passe à sa situation depuis que dit-il, un officier de la marine des Etats-Unis a fait de lui et de ses gens des exilés du Nicaragua. « Le mot nous paraît charmant.

« Comme il s'est déjà appuyé sur la complicité des fonctionnaires de San Francisco, il s'appuie maintenant sur la complicité de ceux de Mobile.

« Le navire sur lequel, nous nous sommes appuyés, dit-il, était régulièrement expédié en douane par le collecteur du port, et un inspecteur spécial avait été envoyé à bord pour examiner la cargaison et les passagers. Nos droits, comme citoyens du Nicaragua, furent reconnus, car le collecteur refusa d'expédier le *Fashion* sous le commandement du capitaine Fayssoux, pour ce motif qu'il n'était pas citoyen

des mains.

— Misérable ! s'écria Ugo Simonetta avec fureur, sais-tu bien qui tu oses insulter ? — Je le sais parfaitement répondit Bramante en faisant le procureur avec une impudence magnifique, et je me propose de vous adresser bientôt mes excuses; mais quant à présent voici ce que j'ai à vous dire : c'est à son altesse sérénissime le doge de Venise que la signora Bianca de Visconti, ici présente, a voulu confier la preuve de l'innocence du noble comte de Carmagnola et non au procureur Ugo Simonetta. .... ce qui est fort différent, ne vous déplaît-il ? — Vous osez mettre ma bonne foi en doute ? siffla la voix gutturale du procureur. — Par exemple ! s'écria gaillardement le capitaine, mettre en doute votre bonne foi, Me-ser ! allons donc. .... je la nie. — Oh ! tu paieras cher ton insolence ! murmura Simonetta d'une voix tremblante de fureur. — Payer n'est pas précisément mon habitude, riposta Bramante en riant; mais d'ailleurs, je vous le répète, vous recevrez bientôt mes excuses, je vous en donne ma parole de soldat, et cette parole-la, le capitaine Bramante, n'y a jamais failli, je vous en préviens. — Monseigneur, dit alors Bianca au doge, le capitaine Bramante a raison; gardez cette pièce, c'est en vos mains que je la confie et non à d'autres.

Le procureur jeta à Bramante un regard tout chargé

de fiel et de vengeance; puis se tournant vers le doge qui avait assisté, silencieux et grave, à toute la fin de cette scène.

— Avant deux heures, dit-il, le Sénat sera réuni, et je viendrai prévenir Votre Altesse.

Et lançant de nouveau au capitaine un regard louchoyant, il se retira.

Après son départ, le doge garda quelques instants le silence, puis se penchant vers Bramante :

— Trouvez-vous vers deux heures à l'entrée du Sénat, lui dit-il; un homme vous glissera un billet dans la main, et vous saurez avant tout le monde le sort de Carmagnola.

— Merci ! oh ! merci, Altesse ! s'écria Bianca avec effusion, nous pouvons donc espérer puisque nous avons votre appui ! — Hélas ! dit le doge, Carmagnola est arrivé à un trop haut degré de gloire pour n'avoir pas des ennemis acharnés. — Celui-ci surtout, dit Bramante en montrant du poing la porte par laquelle venait de sortir le procureur. — Vous ne savez pas, capitaine, combien cet homme est redoutable; et tenez, ayez soin tantôt, sous le portique du Sénat, de vous tenir enveloppé dans un manteau qui vous cache entièrement les traits, car je connais Ugo Simonetta, et il serait dangereux que vous fussiez reconnu par lui. — Merci, Altesse, je n'y

manquerais pas. — Prenez un manteau rouge orné d'une bordure bleue, reprit le doge; c'est à ce signe que vous serez reconnu par l'homme qui vous remettra mon billet. — Rouge bordé de bleu, c'est bien; je n'aurai garde de l'oublier.

Le doge mit la main sur l'épaule du capitaine, et le regardant d'un œil calme :

— Signor Bramante, lui dit-il, si un seul mot de notre conversation venait à transpirer au dehors, avant huit jours, je serais le sort de Carmagnola. — Monseigneur ! s'écria Bramante avec énergie, je vous jure par mon épée.

Le doge interrompit.

— C'est inutile, capitaine, je vous ai dit quelles seraient pour moi les conséquences d'une indiscretion, cela suffit; je suis tranquille. — Allez, Monseigneur, votre confiance ne sera pas trahie, ou me broierait tous les membres avant de m'arracher du gosier une syllabe qui pût vous compromettre. Et maintenant Votre Altesse veut-elle me permettre de lui demander une grâce ? — Parlez, capitaine. — En votre qualité de doge, reprit le capitaine, ne pourriez-vous me donner une manière de sauf-conduit, de laisser-passer, dont je pourrais au besoin me servir pour pénétrer chez quelques-uns des sénateurs dont je croirais pouvoir réclamer l'assistance ? — Bien de



des Etats-Unis. Dans ces conditions régulières, nous supposons qu'une fois en pleine mer, nous étions à l'abri de toute intervention possible des Etats-Unis.

« Suit le récit du débarquement de l'expédition du colonel Anderson à Castillo-Viejo, et enfin de l'intervention définitive du commodore Paulding, le tout, bien entendu, présenté au point de vue particulier des flibustiers, pour arriver à cet appel significatif :

« M. le président, au nom du serment officiel que vous avez prêté en présence du Dieu tout-puissant, je m'adresse à vous pour punir le coupable et réparer le tort. Je n'ai pas la présomption de diriger votre sagesse dans les mesures qu'elle a à prendre; mais au nom de ces hommes dont vos officiers ont enfreint les droits et foulé aux pieds l'honneur dans la poussière, je vous demande la justice qui dépend de votre haute prérogative. »

Cette lettre se termine par des menaces et un défi porté tout à la fois à l'autorité fédérale et à la conscience publique. (Constitutionnel.)

— Le message du président, M. Buchanan, relatif aux affaires du Nicaragua, constate que le commodore Paulding, en faisant prisonnier le général Walker, après son débarquement sur le sol du Nicaragua, a commis, à son avis, une grave erreur. S'il avait intercepté le vapeur *Fashion*, ayant à bord le général Walker, avant qu'il ne fût entré dans le port de Nicaragua, et s'il l'avait conduit à Mobile, il l'aurait empêché ainsi de réaliser son expédition et eût été en cela justifiable et digne d'éloges. Toutefois, ajoute-t-il, de ce que je désapprouve la conduite du commodore Paulding, il ne faut pas inférer que je suis moins décidé que je ne l'étais à exécuter les lois de neutralité des Etats-Unis; c'est mon devoir sacré et je continuerai de le remplir à l'aide de tous les moyens que la constitution et la législation me concèdent. Les populations des Etats de l'Amérique centrale nous regardent avec crainte et suspicion à cause de nos expéditions militaires illégales; c'est à nous de les rassurer en prévenant la répétition d'actes semblables. — Havas.

ESPAGNE. — On nous écrit de Madrid le 20 janvier :

« On lit ici avec le plus vif intérêt les détails relatifs à l'attentat contre LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice des Français. Les chefs du parti républicain en Espagne devaient avoir eu connaissance de cet infâme projet, car Sixto Comara, réfugié espagnol à Lisbonne et l'un des chefs du parti démocratique, donnait à ses coreligionnaires politiques un dîner dans lequel il a été porté des toasts aux républiques futures, et il a été prononcé des discours très-significatifs. — Havas.

#### FAITS DIVERS

On nous écrit du Caire, le 9 janvier :

« Le hasard a fait dernièrement tomber entre les mains de M. Delaporte, consul de France au Caire, un objet précieux qui ne peut qu'intéresser vivement les orientalistes et les antiquaires: c'est une lampe qui a dû appartenir à quelque mosquée du temps du sultan Malek-el-Zaher. Elle est en vert très-épais et rappelle par sa forme les vases que les Grecs appelaient *kape*. Toute sa surface extérieure est partagée en bandes horizontales enrichies d'arabesques et d'inscriptions en émail bleu et rouge

mêlé d'or. Le haut du goulot est garni d'une bande sur laquelle est inscrit, en beaux caractères coufiques, un verset du Coran. Une seconde inscription fixe la date de ce monument; elle est conçue en ces termes: « Honneur à notre glorieux maître le sultan roi El-Zaher-Abou-Saïd, que Dieu rende victorieux! »

Le calife El-Zaher-Abou-Saïd régnait vers l'an 1497, suivant Wilkinson. Suivant Marcel, son règne, qui n'a duré que vingt mois, aurait commencé en 1494. Quoi qu'il en soit, la courte durée de ce règne ajoute à l'intérêt de cet objet d'art, qui est peut-être le seul existant de ce prince. Les objets anciens d'origine arabe sont, en effet, en Egypte même, fort rares. Tout ce qui sortait des mains des artistes arabes était si léger et si fragile que bien peu d'échantillons de leur habileté sont parvenus jusqu'à nous.

— On lit dans la Patrie :

« On se rappelle qu'Orsini avait préparé à l'avance les moyens d'assurer sa fuite, au cas où, l'attentat venant à manquer, il eût pu échapper aux poursuites; c'est dans ce but qu'il s'était procuré un cheval.

« L'émancipation belge rapporte à ce sujet le détail suivant :

« On rapporte que le cheval d'Orsini a été acheté par un officier de notre régiment des guides, et qu'avant de conclure le marché, l'acquéreur s'est assuré à diverses reprises que les coups de pistolet n'effrayaient point sa monture. Orsini logeait alors à l'hôtel de l'Europe, place Royale, sous un nom anglais. »

#### CHRONIQUE LOCALE.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire en date du 16 janvier, la chasse sera close, le 4 février prochain à la chute du jour, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Toutefois cette clôture est ajournée :

1<sup>o</sup> Au jeudi 25 mars suivant, pour la chasse à courre, sans armes à feu, à cor et à cris, sous la condition que le gibier forcé dans cette sorte de chasse, ne sera ni colporté ni vendu;

2<sup>o</sup> Au jeudi 15 avril, pour la chasse du gibier d'eau sur les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, sous la condition que les chasseurs ne s'écarteront pas des berges, ou francs bords, à plus de dix mètres.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M. G. COBER.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous apprenons par voie extraordinaire que le gouvernement valaque a prononcé la clôture du divan *ad hoc* de Valachie dans la journée du 24. — Havas.

#### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et complètement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écorchures, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

M. LÉON CAZEAUX, CHIRURGIEN-DENTISTE, a l'honneur d'informer ses clients qu'il sera à Saumur jeudi et vendredi 28 et 29 janvier, hôtel *Budan*, n<sup>o</sup> 10, boulevard de la République (51).

#### SOCIÉTÉ DU CRÉDIT FINANCIER.

Les dividendes du mois de décembre ont été réglés à raison de 18%. Le mois de janvier sera réglé aux mêmes conditions. Les mois d'hiver produiront les mêmes avantages; nous engageons les capitalistes qui désireront y participer, à envoyer leurs fonds disponibles avant le 2 février.

Les bénéfices produits sont calculés à partir du jour du versement. Envoyer les fonds à la Société du Crédit financier, 7, rue de la Bourse, à Paris, par lettres chargées au chemin de fer. Dans les villes où la Banque de France a des succursales, déposer au crédit de MM. E. Pegot-Ogier et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue de la Bourse, 7.

On accepte les titres au cours moyen du jour.

Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieur système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expéditives*) est une innovation heureuse et simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et les deux font le plus grand honneur à M. Dupré, qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès: depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en leur faisant connaître; car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (Voir aux annonces.)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 13 au 20 janvier 1855.

La baisse prend de jour en jour un caractère plus accentué. Les acheteurs à découvert, dont une grande partie sont des acheteurs sans argent, commencent à s'effrayer de la distance qui sépare les cours actuels de leur prix d'achat.

Tel qui a trouvé trop maigre le bénéfice à réaliser au-dessus de 70 fr., tel qui hésitait à se liquider au-dessus de 69, est arrivé maintenant à la limite de la perte qu'il peut supporter, et se décide à vendre, à n'importe quel prix; ce sont les ventes opérées sous la pression d'une nécessité inexorable, qui donnent une telle force d'impulsion à la baisse. Le report, qui est à 43 c. pour la li-

plus aisé, répondit le doge. Tenez voici un talisman devant lequel toutes les portes s'ouvrent et dont je ne dispose que dans les circonstances importantes. C'est une médaille d'or frappée aux armes de la seigneurie et marquée d'un signe particulier du conseil des Dix. Peu de personnes en ont de pareilles à leur disposition; et si les choses tournent mal, vous pourrez vous en servir pour votre salut; il vous suffit de la montrer pour que tout vous obéisse. — Merci, Monseigneur, merci. Votre Altesse peut compter sur moi!

Le doge indiqua d'un geste à Bramante qu'il avait toute confiance en sa discrétion, et tendant la main à Bianca :

Bon courage, lui dit-il; puis regardant encore le capitaine, il ajouta :

— N'oubliez pas, sous le portique du Sénat, à deux heures!

Bramante, qui avait reconduit la fille de Visconti chez Michaëla, se rendit chez un marchand qui lui vendit un manteau rouge bordé de bleu; puis il fut s'asseoir au pied d'une des colonnes qui décorent le portique du Sénat, ayant soin de cacher ses traits sous les plis de son manteau.

Deux heures sonnèrent, puis trois, puis quatre, puis cinq. Pas de nouvelles! Le Sénat était toujours assemblé.

Tantôt Bramante se sentait couvert d'une sueur brûlante; tantôt il tremblait sous l'étreinte d'un frisson glacé.

Enfin, six heures venaient de tinter à l'église de Saint-Marc, et il commençait à désespérer, quand il sentit une main se glisser sous son manteau et se retirer vivement. Il se retourna, et aperçut un gondolier, qui s'éloignait en chantant. Il se leva; un billet se dégagea de son manteau. Il y lut ce qui suit :

« La déclaration de la princesse Bianca a pleinement convaincu le Sénat de l'innocence de Carmagnola; mais le Sénat a pensé que Carmagnola ne pardonnerait à Venise ni le soupçon dont elle l'a chargé, ni les tortures qu'elle lui a fait souffrir. Cette preuve sera donc anéantie, et le coupable mourra, non pas demain à midi, comme la sentence le portait d'abord, mais dans un instant, dans une heure, avant le coucher du soleil. »

Le vaillant et intrépide Bramante, devint pâle comme un mort, se sentit défaillir et pleura comme un enfant.

Tout était fini.

Que lui restait-il à faire? Il se souvint qu'il y avait encore deux cœurs qu'il fallait briser avec ce mot terrible, deux âmes qu'il avait mission de plonger lui-même dans l'enfer en leur faisant cette révélation effroyable et suprême.

Hébété de surprise et de terreur, privé en quelque sorte de sa raison, il se demanda à lui-même où était située la demeure de Michaëla, se le rappela tout-à-coup, et, prenant sa course, y arriva aussi vite que s'il eût été porté par un cheval lancé au galop.

(La suite au prochain numéro.)

#### Marché de Saumur du 23 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.)	16 25	Graine de colza	27
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	13 60	— de lin	27
Seigle	10 40	Amandes en coques	—
Orge	9 50	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	10 30	— cassées (30 k.)	72
Fèves	11 20	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	54	— compris le fût	—
— rouges	28 80	1 <sup>er</sup> choix 1857	—
Cire jaune (30 kil)	220	2 <sup>e</sup> —	100
Huile de noix ordin.	54	—	90
— de chenevis	44	de Chinon	90
— de lin	50	de Bourgueil	130
Paille hors barrière	24 95	Vin blanc des Cot.	—
Foin	61 62	1 <sup>er</sup> qualité 1857	—
Lucerne	66 30	2 <sup>e</sup> —	80
Graine de trèfle	60	3 <sup>e</sup> —	45
— de luzerne	40	— ordinaire	—

(A) Prix du commerce.



guidation prochaine, indique suffisamment quelle est la position de la place.

Il faut maintenant que les inscriptions flottantes passent en de meilleures mains, et qu'elles soient reprises par des acheteurs sérieux, pour que le mouvement de hausse reprenne le dessus. Mais on comprend que les capitalistes, se voyant maîtres du terrain, élèvent de plus grandes prétentions, à mesure que les cours fléchissent.

Cependant, en présence de la situation financière, si exceptionnellement brillante, dont le discours impérial vient de retracer le tableau; en présence de la position florissante des Banques de France et d'Angleterre, lorsque les derniers symptômes de crise ont disparu, et que le taux de l'escompte continue partout à baisser, il semble impossible que le prix de la rente française ne se révèle pas promptement.

Elle est tombée au-dessous de 69 fr., sous l'empire de circonstances fatales, dont l'influence ne peut se faire sentir bien longtemps.

Le marché des chemins de fer, entraîné par l'exemple de la rente, s'est affaissé, mais ce qui soutient encore

nos grandes lignes, malgré la faiblesse de leurs recettes et la tendance générale de la spéculation, c'est le bon classement de leurs titres; dès qu'un découvert un peu important existe sur une de ces valeurs, la difficulté qu'il éprouve à se procurer des titres, arrête forcément la baisse.

C'est ce qui est arrivé depuis le commencement de la semaine. L'Orléans, après être tombé à 1380, a été ramené à 1403. Le Nord ancien est assez ferme à 930, le Nord nouveau de 790 à 800, le Lyon ancien à 810, le Lyon nouveau à 830.

Les chemins Autrichiens se sont relevés également de 720 à 730. Les actions anciennes des Ardennes sont fermes à 463; et les nouvelles de 493 à 500.

Le Crédit Mobilier est retombé au-dessous de 900 fr. Les valeurs industrielles sont assez maltraitées en ce moment.

Les obligations de la Seine sont toujours vivement recherchées en vue des avantages du tirage du 1<sup>er</sup> mai, ainsi que les nouvelles actions de l'Union financière, avec 45 et 20 fr. de prime.

Les Petites Voitures sont aussi recherchées de 30 à 35 francs.

Le nombre est considérable de ces valeurs délaissées qui flottent sur le marché, et s'offrent à très-bas prix sans trouver d'acheteurs. Parmi ces derniers on peut citer les Chollet, Les Télégraphe méditerranéen, les Clippers français, Les Omnibus de Londres ont beaucoup de peine à se placer à 95. — A. Duport.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE TESSIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Tessier, maître d'hôtel à Saumur, sont prévus de nouveau, conformément à l'article 473 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le 8 février prochain, à huit heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

AVENUE OU A LOUER.

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charrière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 14507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M<sup>me</sup> HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX. (684)

A LOUER UN PREMIER ÉTAGE.

Rue d'Orléans, 99. (673)

Changeement de Domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> DION, située actuellement rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79, est transférée en face, même rue, n<sup>o</sup> 52. (9)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON avec vaste jardin, faisant l'angle de la rue Duncan et de la rue des Boires.

S'adresser à M. BUCAILLE, propriétaire. (17)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'enservant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 3 FR. (19)

2 Médailles à l'Exposition universelle, 1855. Méd. d'arg. décernée par l'Acad. nationale, 1857. TAPIOCA-LOUIT du BRÉSIL, pulvérisé en boîtes. CAFÉ DE GLANDS DOUX D'ESPAGNE C. DE COUSSIN. Louit frères & C<sup>o</sup> BORDEAUX DÉPÔT chez les princip. pharmaciens et épiciers.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

DEUX CHAMBRES et CABINETS au 1<sup>er</sup> étage.

CAVE ET GRENIER,

Maison Juchault, à l'angle de rues St-Jean et de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. GOUBY-DELAIRE.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>e</sup> à Cambray, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TRIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Damincourt, place de la Bilange; à Angers, ph<sup>e</sup> Ménière. (320)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1852), pour les deux systèmes de plumes ci-après:

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 45 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes, 1 franc; la douzaine, 23 centimes.

PLUMES-DUPRE,

DITES À POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure, à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

BUREAUX A PARIS, 26, RUE NEUVE SAINT-EUSTACHE, 26.

LE GLOBE

7 FRANCS Par An.

7 FRANCS Par An.

JOURNAL UNIVERSEL DES FAITS

Paraissant toutes les semaines (le dimanche), ayant le grand format du Moniteur Universel, journal officiel de l'Empire Français, quatre grandes pages d'impression.

QUELQUES MOTS DE PRÉFACE.

Aujourd'hui que le temps des luttes politiques et orageuses est passé, que cherche-t-on avant tout, dans un journal: des faits et non des discussions, des faits et non de longs articles aussi prétentieux qu'insignifiants. Depuis que la vapeur et l'électricité ont supprimé les distances, les liens qui unissent les hommes se sont resserrés, on ne renferme plus, comme autrefois, le monde entier dans sa ville ou dans son hameau. On veut vivre de la vie universelle, on est impatient de connaître les événements qui s'accomplissent d'un pôle à l'autre: les progrès des sciences, des arts, de l'industrie, tous les pas que fait l'humanité, vers le but inconnu assigné par la puissance divine, à sa marche et à son développement.

C'est pour satisfaire cette curiosité, sans cesse plus ardente, ce besoin nouveau et irrésistible de notre civilisation, que nous avons fondé ce journal. Notre but a été de réunir dans un vaste cadre un ensemble complet de toutes les nouvelles, de tous les faits dignes d'être signalés: soit le double rapport de l'utilité et de l'intérêt. En un mot, nous serons l'écho fidèle des événements que chaque semaine verra s'accomplir. Grâce au concours d'un comité de rédaction composé d'hommes éminents dans chaque spécialité, nous avons la certitude de réunir, tout en restant dans des conditions de bon marche jusqu'ici sans précédents, les documents les plus précieux, les informations les plus précises; de manière à justifier notre sous-titre: Journal universel des faits. Les nouvelles de toute nature seront disposées dans nos colonnes avec un ordre méthodique qui permettra de trouver d'un coup-d'œil les renseignements que l'on voudra y

chercher. Le premier article, consacré à la chronique de la semaine, contiendra les événements d'un intérêt général qui se seront accomplis d'un numéro à l'autre; viendront ensuite à leur rang, les nouvelles militaires, maritimes, judiciaires, scientifiques, littéraires, dramatiques, artistiques, musicales, agricoles, commerciales, industrielles, financières, etc., du globe tout entier, des nouvelles utiles d'agriculture, de jardinage, d'éducation des animaux domestiques, d'industrie et des recettes d'économie usuelle, etc. etc. Le tout sera egayé par des faits drolatiques et charivariques, les causes plaisantes de la police correctionnelle, des anecdotes, bons mots, etc. etc. Enfin nous publierons aussi un feuilleton rédigé de manière à captiver l'esprit et l'imagination du lecteur sans jamais froisser ses sentiments ni blesser son bon goût.

Avant toutes choses, le Globe sera le journal de la famille, l'ami du foyer domestique, un hôte aimable payant en écrits curieux l'hospitalité qu'on lui donne, un recueil honnête que tout le monde pourra lire sans scrupule.

Tous nos matériaux sont prêts, nos plumes sont taillées, nous sommes à l'œuvre. A nous donc maintenant tous ceux qui voudront nous prêter leur concours dans une tâche loyale et féconde; à nous tous ceux qui voudront être nos abonnés, nos correspondants, nos amis!

Pour le Comité de Rédaction, Le Rédacteur en chef, Louis LAVEDAN.

ON S'ABONNE en adressant un mandat de poste à M. Louis LAVEDAN, gérant et rédacteur en chef du Globe, 26, rue Neuve Saint-Eustache, Paris. On reçoit aussi les abonnements par l'entremise des libraires et des messageries.